

## Atelier Santé Ville de Narbonne (11)

**Périmètre d'intervention :** intra communal, les 3 quartiers prioritaires de Narbonne (quartier prioritaire Narbonne Ouest (3 330 habitants) ; quartier prioritaire Narbonne Est (1 540 habitants) ; quartier prioritaire Narbonne Centre (4 830 habitants))

**Création :** 2009

**Organisme porteur :** Direction de la santé de la Ville de Narbonne (financeurs : ville de Narbonne ; Communauté d'agglomération du Grand Narbonne et l'Etat (via Acsé))

**Une coordinatrice :** Mme Sallé Gaëlle - 04 68 90 26 34 g.salle@mairie-narbonne.fr

**Contrat Local de Santé :** en préfiguration depuis 2014, puis mis en œuvre sur la période 2015-2018

### La création de l'Atelier Santé Ville :

Le Service Promotion de la Santé de la Ville de Narbonne a souhaité favoriser l'accès au droit commun en matière de Santé Publique auprès des quartiers prioritaires de la Ville. Dans cet objectif, un Atelier Santé Ville est mis en place à Narbonne en 2009. A partir d'un diagnostic territorial partagé et participatif de santé, des besoins ont été identifiés et des priorités locales de santé publique ont été dégagées.

### Les constats partagés et les actions :

L'ASV de Narbonne compte 4 grands axes de travail destinés à la **réduction des inégalités sociales de santé** dans les 3 territoires prioritaires de la ville. Un des premiers axes de travail de la coordinatrice de l'ASV est la **réalisation d'un diagnostic partagé**. Celui-ci est réalisé grâce à des rencontres avec les acteurs de proximité et les habitants afin de recueillir les besoins et d'être à l'écoute des préoccupations sur les questions de santé et de bien-vivre ensemble dans les quartiers. En plus des données qualitatives, le diagnostic se base aussi sur les statistiques de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) ainsi que sur les données quantitatives du contrat local de santé sur l'offre de santé.

L'ASV participe également au **pilotage du volet santé du Contrat de Ville**. Cette participation s'effectue par un accompagnement méthodologique des acteurs et des associations porteurs de projet « santé », de l'animation de réunions pour l'analyse des dossiers dans le cadre d'appel à projet, et par la participation aux comités techniques et de pilotages du contrat de Ville et du contrat local de santé. L'ASV **coordonne et met en lien les acteurs de proximité** par l'intermédiaire de différentes actions. Certaines actions visent à amener le droit commun au plus près des quartiers (exemple : présentation et visites du centre d'examen de santé pour les acteurs de proximité, temps d'échanges avec la CPAM sur les aides financières (CMU, CMU-C, ACS, AME etc.) pour les acteurs, etc.), d'autres actions ont pour but d'amener les habitants des quartiers vers les dispositifs de droit commun ( exemple : présentation des bilans de santé aux jeunes de l'école régionale de la

2<sup>ème</sup> chance, élaboration d'un livret « vie affective et sexuelle, etc.).

L'ASV **participe et met en place des actions de promotion de la santé sur les quartiers**. Des actions peuvent être organisées suite à des besoins repérés, tels que la mise en place de journées bilan santé sur les quartiers prioritaires avec l'intervention de professionnels de santé comme par exemple le service vaccination, le CPEF, des professionnels libéraux, etc.

L'ASV participe aussi à des actions de proximité, et permet de faire le relais des campagnes nationales sur les quartiers (Mars bleu, Octobre rose, Journée nationale de l'audition, etc.). À travers l'ASV, le service promotion de la santé permet de solliciter l'ensemble des acteurs et les habitants autour d'objectifs partagés et de renforcer la pratique de travail en réseau à l'échelle de la ville.

### L'articulation entre l'ASV et le CLS :

La ville de Narbonne et l'ARS se sont inscrite dans une politique commune de santé afin de répondre aux besoins de la population à travers la signature d'un Contrat Local de Santé. Un des atouts de cette démarche réside dans la complémentarité de travail entre le CLS et l'ASV. Les deux coordinatrices ont bien été identifiées et ont fait partager les objectifs communs et spécifiques des deux démarches. L'ASV et le CLS ayant pour enjeu et des principes communs, mais chaque démarches à des objectifs spécifique et complémentaires.

Le CLS doit permettre d'améliorer et structurer l'offre de santé, et l'ASV doit pouvoir améliorer l'accès à la santé des habitants des quartiers prioritaires et des populations fragilisées.

➤ Site internet :

[http://www.narbonne.fr/fr\\_atelier-sant%C3%A9-ville](http://www.narbonne.fr/fr_atelier-sant%C3%A9-ville)